

PREFECTURE DE LA CORREZE

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DE LA CORREZE

ADDITF AU RECUEIL N° 4 DU 2 AVRIL 2003

PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DU LIMOUSIN

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS (fonction publique d'Etat/ femmes et hommes)

pour un emploi d'agent administratif à la direction régionale de l'agriculture et de la forêt du Limousin

Est ouvert un recrutement sans concours visant à pourvoir un emploi d'agent administratif à la direction régionale de l'agriculture et de la forêt du Limousin (Limoges).

Ce recrutement permettra au candidat retenu d'accéder au corps des agents administratifs des administrations de l'Etat.

Les agents administratifs sont chargés d'assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers, la réception, la collecte et la transmission de documents et d'informations, ainsi que les travaux courants de secrétariat et d'enregistrement comptable.

L'emploi à pourvoir comporte plus particulièrement un service de gestion des logiciels et d'assistance technique.

Ce recrutement est ouvert à tous publics remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- posséder la nationalité française ; jouir des droits civiques ; ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire ; se trouver en position régulière au regard du code du service national ; remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Il n'v pas de condition de diplôme.

La limite d'âge - qui s'apprécie au 1er janvier de l'année du recrutement - est de 55 ans pour les agents administratifs et les agents des services techniques des services déconcentrés.

Le dossier de candidature comporte :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée.

Le candidat joint tout justificatif qu'il estime utile.

Le dossier de candidature est à envoyer à la DRAF du Limousin, 19 boulevard de la Corderie, 87039 Limoges, <u>avant le 20 mai 2003</u> (le cachet de la poste faisant foi).

Les demandes de renseignement devront être faites à la même adresse (ou au directeur de l'établissement ou service concerné par le recrutement). Des fiches de poste seront fournies sur demande (à cette même adresse).

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature. La sélection définitive sera faite à l'issue d'une audition publique.

Seuls seront convoqués à cette audition les candidats dont les dossiers auront été retenus par la commission.

La liste des candidats retenus pour participer à l'audition sera affichée à la DRAF du Limousin (même adresse), 4ème étage à partir du 23 mai 2003.

Elle mentionnera la date et le lieu de l'audition. L'audition est publique.

Les agents retenus pour cette audition recevront une convocation individuelle.

Les agents recrutés seront nommés stagiaires puis titularisés au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommés, ils devront fournir les justificatifs attestant qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées cidessus.

CERTIFIE CONFORME,

POUR LE PREFET, ET PAR DELEGATION,

LE SECRETAIRE GENERAL,

ALAIN BUCQUET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA CORREZE

DOCUMENT EDITE PAR LA PREFECTURE DE LA CORREZE

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE

CONCEPTION, MONTAGE, P.A.O. ET IMPRESSION: BUREAU DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE

DEPOT LEGAL: 1945

POUR LE RAA DE LA PRÉFECTURE N° ISSN: 0992-9444